RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 04610
Numéro SIREN : 520 370 487
Nom ou dénomination : PROREVE

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2014 sous le numéro de dépôt 107471

1410757901

DATE DEPOT : 2014-11-19

NUMERO DE DEPOT : 2014R107471

N° GESTION : 2010B04610

N° SIREN : 520370487

DENOMINATION : PROREVE

ADRESSE : 67 rue Saint Jacques 75005 Paris

DATE D'ACTE : 2013/12/31

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET S

10B4610
DB311213

Certifié conforme
à l'original

PROREVE
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 67 rue Saint-Jacques, 75005 PARIS

520 370 487 RCS PARIS

—***—

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2013

—***—

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
19 NOV. 2014
Sous le N° :

Le 31 décembre 2013,

A 11 heures,

La société GROUPE PROREVE, associée unique :

Après avoir préalablement exposé :

- que la Société est désormais détenue par une personne morale associée unique ;
- que Monsieur Jean-François PAPAIL, président de la Société, a démissionné,
- que Monsieur Jérôme GUILLIER DE CHALVRON, directeur général de la Société, a démissionné,
- que la Société est tenue de nommer des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;

A pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-François PAPAIL de ses fonctions de président de la Société
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Jérôme GUILLIER DE CHALVRON de ses fonctions de directeur général de la Société
- Nomination de la société GROUPE PROREVE, en qualité de nouveau Président de la Société à compter de ce jour,
- Mise à jour corrélatives des statuts,
- Nomination de Monsieur Christophe RACAUD en qualité de Commissaire aux Comtes titulaire,
- Nomination de la société CFEC représentée par Monsieur Thierry DUPIN en qualité de Commissaire aux Comtes suppléant,
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée Unique prend acte de la démission remise par M. Jean-François PAPAIL de ses fonctions de Président, à compter de ce jour.

*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

———————

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée Unique prend acte de la démission remise par M. Jérôme GUILLIER DE CHALVRON de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.

* * *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée Unique décide de nommer, pour une durée indéterminée en qualité de Président de la Société :

La société **GROUPE PROREVE,**
Société par actions simplifiée, au capital de 540.000 €, dont le siège se situe 84, avenue de la République – 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 798 650 172, agissant par son président en exercice, Monsieur Jean-François PAPAIL.

Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

* * *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société GROUPE PROREVE, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ses fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée Unique décide en conséquence de mettre à jour les statuts de la société et modifier l'article 36 en ce sens :

"ARTICLE 36 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination du Président

Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

*La société **GROUPE PROREVE,***
Société par actions simplifiée, au capital de 540.000 €, dont le siège se situe 84, avenue de la République – 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 798 650 172, agissant par son président en exercice, Monsieur Jean-François PAPAIL.

La rémunération du Président sera fixée en assemblée générale.

Le Président ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions. »

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associée Unique nomme en qualité de premier Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six années commençant à courir pour l'exercice actuel pour se terminer lors de l'assemblée générale des actionnaires destinée à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019, Monsieur Christophe RACAUD demeurant 18, rue du Bois Chaland – 91090 Lisses.

*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Associée Unique des associés nomme en qualité de premier Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six années commençant à courir pour l'exercice actuel pour se terminer lors de l'assemblée générale des actionnaires destinée à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019, la société CFEC représentée par Monsieur Thierry DUPIN, demeurant 18, rue du Bois Chaland – 91090 Lisses.

*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procés-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Groupe PROREVE
Représentée par Jean-François PAPAIL